



# Challenge Société Générale Handijeunes



**PRESENTATION & REGLEMENTATION SPORTIVE**

# Challenge Société Générale Handijeunes

## Préambule

Le **Challenge Société Générale Handijeunes** a été créé pour mettre en lumière les acteurs de terrain qui donnent vie au Département Jeunes de la Fédération Française Handisport. Le Département Jeunes a entrepris depuis 1997 une politique forte de développement des activités pour les jeunes. A ce jour, 8 projets distincts et très complémentaires, organisés et répétés dans le temps, font la joie et le bonheur des jeunes.

Ceci n'a pu être possible qu'avec :

- Le dynamisme, l'opiniâtreté des établissements et associations à promouvoir l'activité physique et sportive en interne et leur très forte capacité d'agir pour rendre opérationnel tout projet sportif en dehors de la structure
- L'engagement sans limite des comités régionaux et départementaux à rendre possible la pratique sportive par l'organisation de rencontres locales et nationales.
- Le concours de la Société Générale et le soutien du Ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative.

Ils représentent pour la Fédération Française Handisport et son Département Jeunes, des interlocuteurs et des références incontournables, pour l'éducation physique et l'activité sportive.

## Les Palmarès

A partir de 2004, Le Département Jeunes de la Fédération Française Handisport, tient à écrire son histoire, à citer et honorer dans des **classements nationaux**, tous ceux qui donnent au fil des années, une âme aux rencontres du programme National.



Les **Étoiles d'Or** honorent **les associations et établissements**, les plus actifs et dynamiques, ayant participé au programme national du Département Jeunes, sur les 2 dernières années.



Les **Étoiles Régionales** mettent en lumière **chaque année, les Comités Régionaux et Départementaux** qui organisent des manifestations sportives pour les jeunes.



Les **Étoiles d'honneur** répertorient, dans un palmarès pluriannuel, l'ensemble **des associations et établissements** qui, par leur assiduité et leur intérêt, font l'histoire du Département Jeunes depuis 1997.



# Challenge Société Générale Handijeunes

## Règlement des Etoiles d'Or

Les **Etoiles d'Or handijeunes** récompensent **tous les 2 ans**, l'ensemble des délégations les plus actives et dynamiques, ayant participé au programme national du Département Jeunes, sur les 2 années civiles écoulées.

### La Participation

Pour pouvoir participer au classement des étoiles d'Or handijeunes, l'établissement et/ou l'association doit :

- être affilié à la Fédération Française Handisport,
- s'engager dans une ou plusieurs rencontres nationales inscrites au programme du Département Jeunes.

### Le programme Jeunes

En fonction des années paires ou impaires, 8 rencontres nationales forment le programme bi-annuel du Département Jeunes :

- Les Jeux Nationaux de l'Avenir (*année impaire*)
- Les Jeux Neige et Montagne (*année paire*)
- Le Grand Prix National des Jeunes (*année paire*)
- La Coupe de France de Foot à 5 en salle (*Chaque année*)
- Le Challenge National de Sarbacane (*Chaque année*)
- Les séjours multi-activités (*Chaque année*)
- Le programme du sport intégré avec l'UNSS (*Chaque année*)
- Les critères nationaux déficients visuels (*Chaque année*)

### Le Classement

Le classement national **des Etoiles d'or handijeunes** est établi pour les 2 années civiles écoulées.

Toute participation pendant ces 2 ans, permet de figurer au classement des étoiles, et donne droit à une récompense.

Les tops **10, 20, 40, 70 et + de 70** officialisent le classement des étoiles d'Or handijeunes, en début de chaque nouvelle année impaire (*prochain classement : Janvier 2009*).

C'est l'année civile (*1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre*) qui est pris en compte pour le cumul des étoiles.

2 classements sont mis en places :

- **le classement général :**

Il se base sur le cumul du nombre d'étoiles obtenues par les délégations au cours des 2 dernières années écoulées.

- **le classement progression :**

Il se base sur l'augmentation du nombre d'étoiles obtenues entre 2 classements consécutifs des étoiles d'or.

## L'attribution des étoiles

3 Critères principaux permettent d'élaborer le classement.

Chaque participation à une rencontre nationale du Département Jeunes attribue des étoiles.

**1. La participation** à une rencontre nationale du Département Jeunes :

- **70 étoiles** par rencontre nécessitant un **déplacement d'au moins 4 jours**
- **20 étoiles** par rencontre nécessitant un **déplacement de 2 à 3 jours**
- **10 étoiles** par rencontre nécessitant un **déplacement d'une seule journée**

(un jour de déplacement correspond à une journée hors du centre)

**2. Le nombre** de jeunes et de cadres licenciés concernés :

- **1 étoile** pour autant de jeunes et de cadres de l'équipe

**3. La fréquence** annuelle de participation :

- **10 étoiles** de bonus pour 2 sorties annuelles
- **30 étoiles** de bonus pour au moins 3 sorties annuelles

## L'engagement sportif

3 possibilités d'attribution des étoiles s'offrent à la **délégation participante** :

- L'établissement est inscrit au nom de **sa propre association** sportive, les étoiles seront attribuées à l'établissement.
- L'établissement participe par l'intermédiaire d'une **association externe**. Les étoiles seront attribuées à l'établissement mais celui-ci doit nous préciser le nom de l'association où sont affiliés ses jeunes.
- Une **association sportive** inscrit nominativement un ou plusieurs jeunes d'établissements différents, les étoiles seront attribuées exclusivement à l'association.  
Les points attribués dans ce cas ne pourront nullement être affectés à l'un ou l'autre des établissements adhérents à ladite association sportive.

## Les récompenses

Chaque délégation recevra une information sur son classement et sur le montant de l'aide allouée.

Les récompenses sont **d'ordre matériel**. Sur **présentation d'une facture**, la Fédération Française Handisport **vous remboursera directement** votre acquisition de matériels sportifs et pédagogiques.

Pour ce classement une enveloppe budgétaire d'environ **15000 € sera affectée**.

**58 délégations** seront concernées chaque année et réparties de la façon suivante :

- 29 issues du classement général (10500 € environ)
- 29 issues du classement progression (4500 € environ)

Une délégation ne peut appartenir simultanément au 2 classements. Le classement général sera privilégié par rapport au classement progression.

## La mise à jour du classement

La mise à jour du classement s'effectue à l'issue de chaque rencontre sportive nationale.

En janvier, le classement des étoiles d'Or est consultable et téléchargeable, sur le site Internet de la F.F.H.

Le classement est officialisé en mars, et les délégations reçoivent leur récompense.



# Challenge Société Générale Handijeunes

## Règlement des Etoiles Régionales

Les **Etoiles régionales Handijeunes** récompensent, **chaque année**, les Comités Régionaux et Départementaux, qui organisent des manifestations sportives pour les jeunes :

### Qui peut participer aux étoiles régionales ?

Pour pouvoir participer au classement des **Etoiles Régionales Handijeunes**, le Comité Régional ou Départemental handisport doit :

- Proposer une ou plusieurs manifestations sportives pour les jeunes.

### Avec quel type de projet ?

Votre projet régional ou départemental peut être constitué de 3 types de manifestations :

1. Des rencontres sportives officielles, fédérées ou non par le département Jeunes
2. Des journées de perfectionnement et/ou d'initiation sportive avec un enseignement technique
3. Des journées promotionnelles ou de découvertes

**Rappel :** seules les manifestations spécifiques regroupant des jeunes de diverses structures seront prises en compte. **Les leçons d'EPS "classiques" ou les entraînements du club à ses propres adhérents ne font pas parties des critères des étoiles régionales.**

### Classement des étoiles régionales Handijeunes :

Tout classement d'un comité régional ou départemental aux Etoiles Régionales Handijeunes donne droit à une aide financière pour le développement de projets sportifs pour les jeunes. C'est l'année civile (*1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre*) qui est prise en compte pour le cumul des étoiles.

### Quel type de récompenses ?

Les récompenses sont d'ordre financières pour de *l'acquisition de matériel sportif* et/ou pour le développement de projets pour les jeunes.

Chaque comité régional recevra une information sur son classement, et sur le montant de l'aide allouée.

**20 à 30 Comités régionaux et départementaux** seront concernés chaque année.

Pour ce classement une enveloppe budgétaire d'environ **15000 € sera affectée.**

## Comment sont attribuées les étoiles ?

En fonction du contenu de vos journées, celles-ci seront rétribuées de la façon suivante :

Type de manifestation organisée par le comité ?		
100 ou 70 étoiles *	1. Rencontres sportives officielles, fédérées ou non par le département Jeunes	La manifestation organisée correspond à une rencontre sportive avec la mise en place d'un <b>programme</b> et dont la finalité est une mise en <b>situation de confrontation</b> , type compétition.  * 100 étoiles si les sports proposés font partie du programme du Département Jeunes ou 70 étoiles si les sports ne font pas partie du programme du Département Jeunes.
40 étoiles	2. Journées de perfectionnement et/ou d'initiation sportive avec un <b>enseignement technique</b>	La manifestation organisée correspond à des <b>journées</b> d'initiations <b>sportives</b> ou de perfectionnement, avec mise en place d'un <b>enseignement technique</b> .  <i>40 étoiles seront comptabilisées par séance</i>
20 étoiles	3. Journées promotionnelles ou de découvertes	La manifestation organisée correspond en une <b>simple découverte du handisport</b> sans programme précis ni enseignement technique.  <i>20 étoiles seront comptabilisées par journée</i>
5 étoiles	Nombre de <b>structures</b> présentes	<i>5 étoiles seront comptabilisées par structure présente</i>
5 étoiles	<b>Sport(s)</b> pratiqué(s) pendant la manifestation	<i>5 étoiles seront comptabilisées par sport proposé</i>
5 étoiles	Nombre de <b>jeunes</b> présents	<i>5 étoiles seront comptabilisées par jeune présent</i>

**Bonus "organisation" 100 étoiles** : Un bonus de 100 étoiles (*par manifestation sportive*) sera attribué pour l'organisation dans l'année d'un des événements du Département jeunes à l'échelon national.

**Bonus "progression journées" 50 étoiles** : Un bonus de 50 étoiles sera attribué pour la progression quantitative du nombre de manifestations organisées comparé à l'année précédente.

### La Mise à jour du classement

La mise à jour du classement des **Etoiles Régionales Handijeunes** s'effectue à l'issue de l'année civile. Le classement final sera publié en début d'année suivante.

Les classements des Etoiles Régionales Handijeunes seront consultables et téléchargeables sur le site Internet de la F.F.H.



## Challenge Société Générale Handijeunes

Parallèlement à la mise en place des **Etoiles d'Or handijeunes** et des **Etoiles Régionales Handijeunes**, le Département Jeunes de la Fédération Française Handisport tient à écrire son histoire, à citer et honorer les associations et les établissements affiliés qui ont donné au fil des années une âme à toutes les rencontres du programme National.

Hélas, certaines structures ont disparu. D'autres au gré des années participent puis disparaissent pour mieux revenir, alors que de nouvelles nous rejoignent. Toutes, par contre, marquent leur passage et écrivent une page de la vie des jeunes dans le mouvement handisport.

**Depuis 1997**, année de la création du département Jeunes avec son nouveau programme annuel de manifestations sportives nationales, dont les résultats ont été précieusement gardés et archivés, il semblait aujourd'hui naturel, de dire à toutes les associations, que nous ne les avons pas oubliées.

Les étoiles d'honneur sont là pour afficher, dans un classement honorifique, leur participation et leur présence assidue à nos côtés, depuis 1997.

# Règlement des étoiles d'honneur

**Les étoiles d'honneur handijeunes** classent, **chaque année**, l'ensemble des établissements et associations affiliés (ou qui l'ont été) qui, par leur assiduité et leur intérêt, ont fait l'histoire du département Jeunes, depuis 1997, en ayant participé au programme du Département Jeunes au niveau national.

## La Participation

Pour pouvoir participer au Palmarès des étoiles d'honneur, l'établissement et/ou l'association doit :

- être ou avoir été affilié à la Fédération Française Handisport
- avoir participé au programme national du Département Jeunes

## Le programme Jeunes

4 à 6 rencontres nationales forment le programme annuel du Département Jeunes en fonction des années paires ou impaires :

- Les Jeux Nationaux de l'Avenir (année impaire)
- Les Jeux Neige et Montagne (année impaire)
- Le Grand Prix National des Jeunes (année paire)
- La Coupe de France de Foot à 5 en salle (Chaque année)
- Le Challenge National de Sarbacane (Chaque année)
- Les séjours multi-activités (Chaque année)
- Le programme du sport intégré avec l'UNSS (Chaque année)
- Les critères nationaux déficients visuels (Chaque année)

## Classement :

*Pour établir ce 1<sup>er</sup> classement les 8 dernières années d'organisations sportives pour les jeunes ont été retenues.*

*C'est depuis 1997 qu'une véritable mutation s'est installée avec un nouveau programme annuel de manifestations nationales pour les jeunes*

Années prises en compte pour le 1<sup>er</sup> classement des Etoiles d'Honneur handijeunes :  
**1997 - 2004**

## Modalités d'attribution des étoiles :

3 Critères principaux permettent d'élaborer ce classement :

1. la participation à une rencontre officielle
2. le nombre de jeunes et de cadres concernés
3. la fréquence annuelle de participation

Chaque participation à l'une de ces rencontres rapporte par délégation :

- **50 étoiles** par rencontre (*minimum de 12 délégations*)
- **1 étoile** pour chaque jeune de l'équipe
- **1 étoile** pour chaque cadre de l'équipe
- **10 étoiles** de bonus pour 2 sorties annuelles
- **30 étoiles** de bonus pour 3 sorties annuelles

## Récompenses :

Les récompenses sont honorifiques et symboliques.

Les tops **10, 20, 40, 70 et +de 70** officialisent les classements des **délégations** concernées.

## La Mise à jour du classement

La mise à jour du classement s'effectue à l'issue de chaque rencontre sportive nationale.

De plus, le classement final des étoiles d'honneur handijeunes est publié à la fin du **mois de décembre de l'année civile**.

Le classement des étoiles d'honneur sera consultable et téléchargeable sur le site Internet de la F.F.H.